

Sommaire

- 1 À propos de ce document
- 2 Sécurité
- 3 Description des produits
- 4 Assemblage
- 5 Démontage, recyclage et mise au rebut

1 À propos de ce document

1.1 Contenu et finalité

Ce document a pour objet de décrire l'installation de l'unité de contrôle SCU-DR et la connexion à un système SafeRoute®.

1.2 Groupe cible

Ce document est destiné aux installateurs et aux professionnels qui ont été mandatés par dormakaba pour la pose de cet équipement.

1.3 Documentation valable

Les documents suivants font partie de la documentation complète du système et doivent être pris en compte :


- Le manuel système SafeRoute®
- Le registre de contrôle de chaque système de porte
- La déclaration de conformité des composants homologués


1.4 Conservation des documents

Ce document doit être remis à l'exploitant après l'installation et la mise en service.

1.5 Symboles utilisés

  Déroulement des étapes de l'opération

 Référence à un chapitre

 Les composants peuvent être endommagés par des décharges électrostatiques Avant de toucher le composant, relier son propre corps à la terre !

2 Sécurité

2.1 Utilisation conforme

L'unité SCU-DR commande le système de verrouillage électrique SafeRoute® de dormakaba.

2.2 Qualification du personnel

L'installation ne doit être effectuée que par des personnes mandatées par dormakaba.

3 Description des produits

L'unité SCU-DR est une composante DCW® servant à commander les portes d'une issue de secours. L'unité SCU-DR doit être installée sur un profilé en chapeau de 35 mm dans un caisson. Le caisson doit au moins satisfaire aux exigences de l'indice de protection IP 30.

La carte de licence insérée fait du système SCU-DR une unité de contrôle SafeRoute® dans un dispositif de sécurité SafeRoute® pour les voies d'issue de secours.

3.1 Contenu de la livraison

- Unité de contrôle SafeRoute® SCU-DR

3.2 Spécifications techniques

Tension d'alimentation : 24 V DC +/- 15 %

Consommation d'énergie : 30 mA

Température ambiante : de -10°C à + 55 °C

Type de protection : dépend du caisson

Entrées In 1 jusqu'à In 4	Consommation de courant des entrées par entrée : pour 5 V CA/CC : 3 mA pour 12 V CA/CC : 8 mA pour 24 V CA/CC : 17 mA pour 28 V CA/CC : 28 mA
------------------------------	---

Sorties Out 1 jusqu'à Out 2	La consommation de courant augmente d'environ 12 mA par relais actif.
--------------------------------	---

Capacité de charge des contacts : 24 V, 1 A

SCU-DR

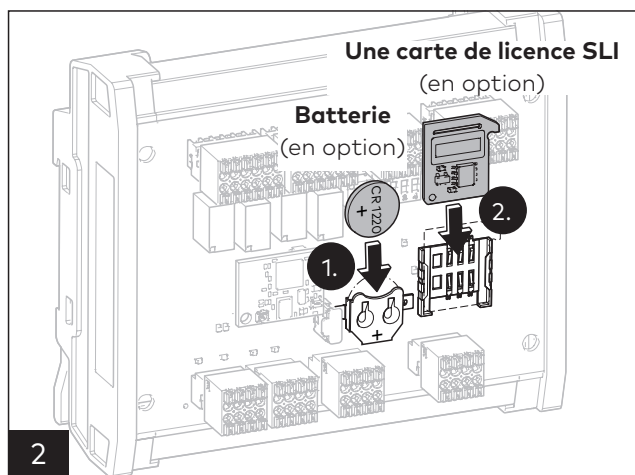
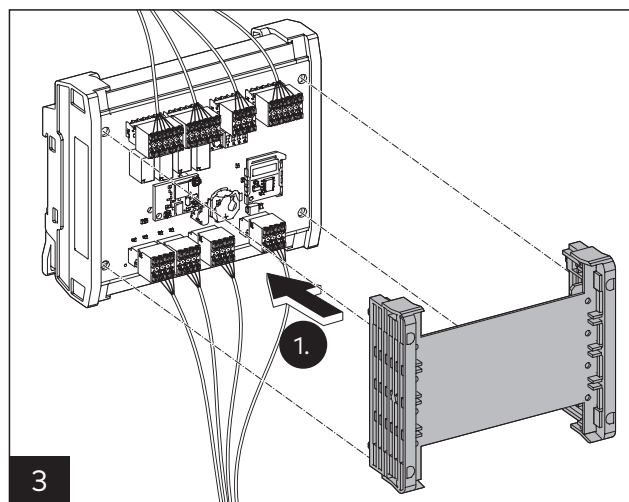
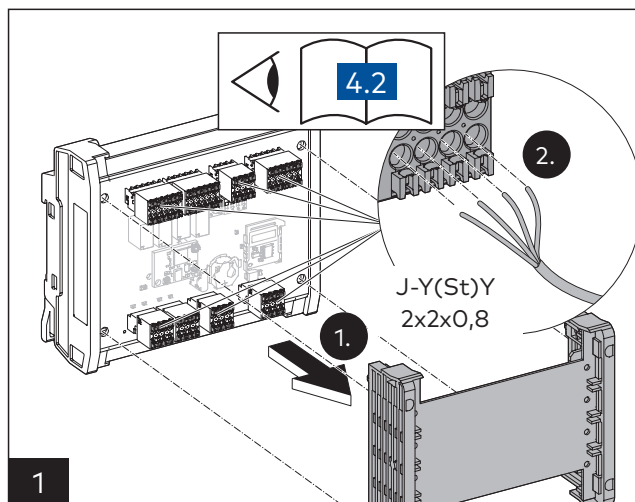
Notice d'assemblage

WN 059843 45532 – 2018-11

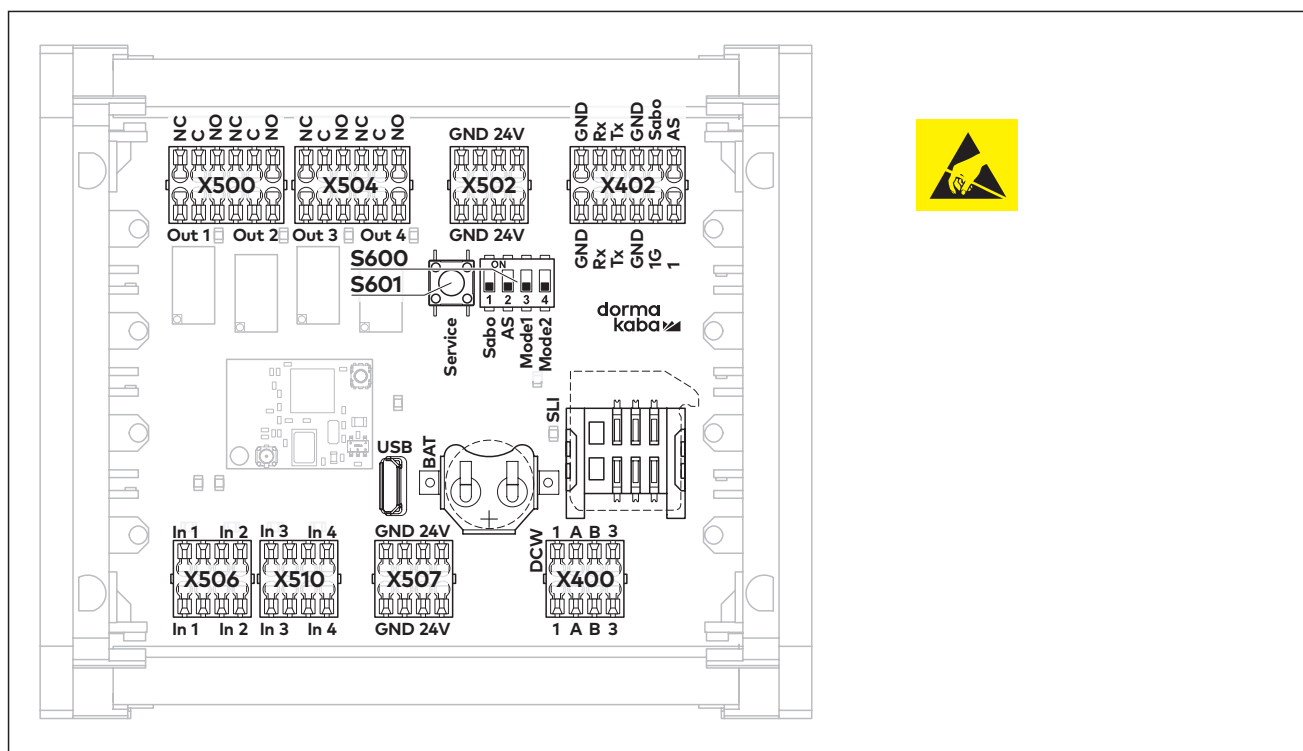
FR

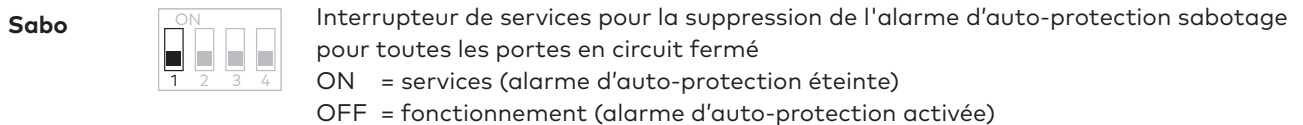
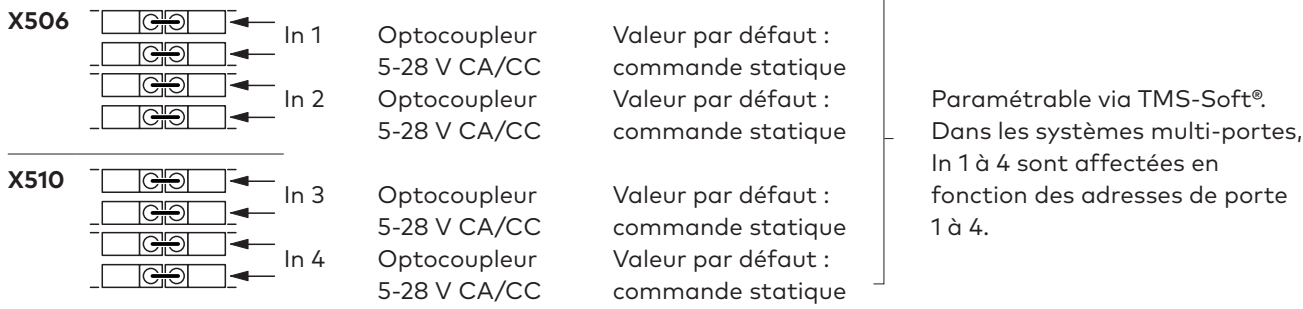
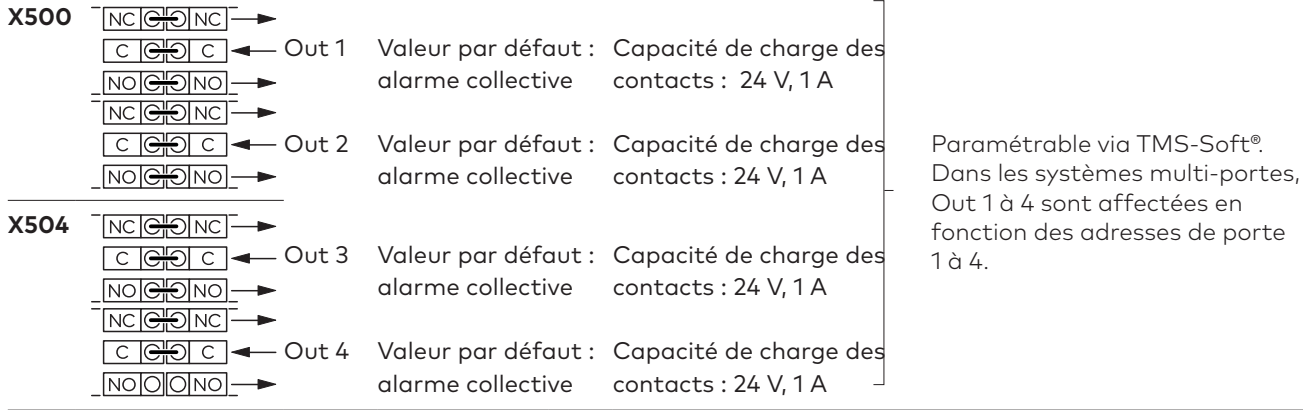
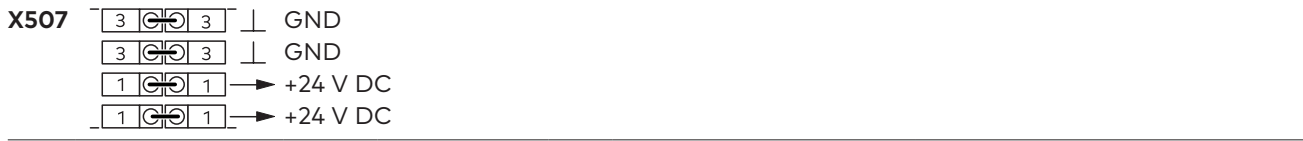
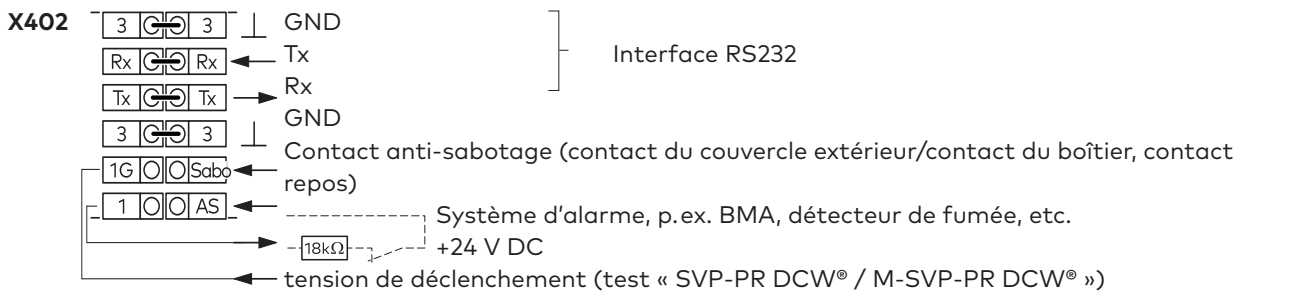
4 Assemblage

4.1 Assembler l'unité SCU-DR



4.2 Répartition des bornes et interrupteurs/touches

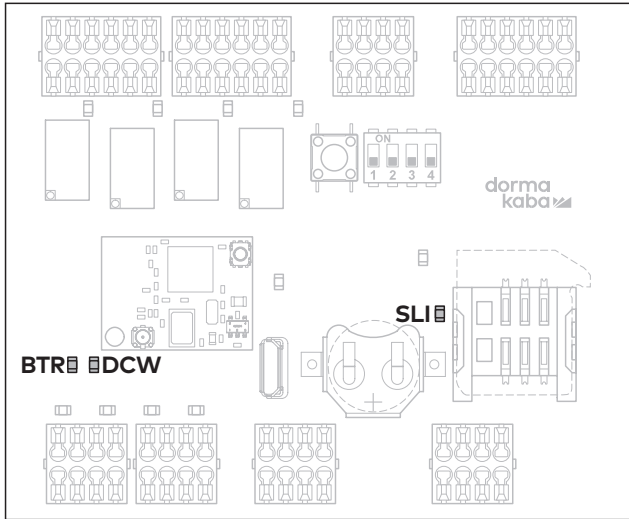




Mode1 Mode2	Interrupteurs DIP	Nombre de portes	Interrupteur DIP	
			DIP 3	DIP 4
		1	0	0
		2	1	0
		3	0	1
		4	1	1



4.3 Voyants LED



LED on ——— LED off ———
 La LED clignote longuement - - - - La LED clignote rapidement - . - . - .

SLI

La carte de licence est insérée —————

La carte de licence n'est pas insérée —————

Carte de licence défectueuse - . - . - .

DCW®

Connexion bus OK —————

Connexion de bus interrompue (participant DCW® non sécurisé) - . - . - .

Connexion de bus interrompue (participant DCW® non sécurisé) - - - - -

BTR (fonction uniquement avec la carte de licence insérée)

Pas de participant configuré —————

Mode de configuration actif - - - - -

Fonctionnement —————

Erreur de licence - . - . - .

4.4 Terminer le montage

1. Documenter le montage et la mise en service dans le registre de contrôle.
2. Remettre ce document à l'opérateur.

5 Démontage, recyclage et mise au rebut

Le démontage s'effectue dans l'ordre inverse du montage et doit être réalisé par du personnel qualifié.



Le produit doit être mis au rebut de façon conforme aux impératifs écologiques. Les parties électroniques et les batteries ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères.

Mettre au rebut les parties électrotechniques et les batteries dans des points de collecte spécialement prévus à cet effet. Respecter les réglementations nationales en vigueur applicables dans votre cas.